

**République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit  
Commune de Ruffey-le-Château**

**Compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2024**

**Nombre de conseillers** : En exercice : 10 Présents : 9 Absents : 1 Votants : 10

**Date de convocation** : 28/02/2024

**Affichage convocation le** : 28/02/2024

**ETAIENT PRESENTS** : COQUARD Patricia, BOHIN Laurent, ARNOUX Alexandre, CHIAPPINELLI David, MOTTIN Richard, DE CARVALHO Michel, ENGGASSER Matthieu, VULIN Irène. DELMOTTE Alexis

**PRESIDENTE DE SEANCE** : COQUARD Patricia

**EXCUSÉ** : GUILBERT Pierre Alain qui a donné procuration à MOTTIN Richard

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ENGGASSER Matthieu

**Ordre du jour** :

Nomination d'un secrétaire de séance.

Approbation du PV du 31 janvier 2024

Informations

- Devis signés
- Urbanisme
- Remerciements repas anciens
- Population légale de Ruffey-le-Château au 1/1/2024
- Demande d'emplacement pour un Food truck
- Projet d'exploration d'hélium
- Adapei – Opération brioche

Dossiers

- Démission du 2<sup>eme</sup> adjoint.
- Election d'un deuxième adjoint
- Réhabilitation du bâtiment communal signature des avenants et points sur les financements.
- Groupement de commande avec le Syded pour l'achat de granulés de bois.
- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat
- ZAER – dossier présenté par Laurent Bohin.
- Travaux ONF
- Questions diverses.

**01/ DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Matthieu ENGGASSER, secrétaire de séance.

**Vote : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

**Délibération 2024/03/08/01**

## **02/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRECEDENTE**

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024. Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024 n'appelle ni remarque ni observation.

**Vote : 10    Pour : 10    Abstention : 0    Contre : 0**

### **Délibération 2024/03/08/02**

#### **Informations :**

- Devis signé : Néant
- Autorisations d'urbanisme délivrées : M REGNIER Maël pour la création d'une piscine, Mme LASALLE et M. TESSIER pour une pergola et M. GARDOT Gilles pour une piscine
- Droit de préemption. Néant
- Calendrier des locations de salle : Néant
- Remerciements repas des Anciens : Madame le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements reçu en mairie.
- Population légale de Ruffey-le-Château : 373 habitants au 1/1/2024.
- Demande d'emplacement pour un Food-truck : Un villageois a demandé un emplacement en vue de créer son entreprise.
- Projet d'exploration d'Hélium : Réunion d'information le 26 mars 2024 à 18 H 30 à la salle des fêtes de Saint-Vit
- ADAPEI : Opération Brioches pilotée par Laurent Bohin. Chaque conseiller devra distribuer les brioches sur sa zone de distribution des communications aux habitants.

## **3/ Démission du 2<sup>eme</sup> adjoint et élection d'un nouvel adjoint**

### **3.1/ Démission**

Madame Patricia COQUARD fait part de la démission de M Emmanuel PAUSET de la fonction de deuxième adjoint et de celle de conseiller municipal pour convenances personnelles. Monsieur le Préfet a accepté cette démission à la date du 20 février 2024.

M PAUSET remercie l'ensemble du conseil municipal pour la confiance accordée.

### **3.2/ Election d'un 2<sup>eme</sup> adjoint**

A la suite de la démission du second adjoint le Maire propose de procéder à une nouvelle élection d'un deuxième adjoint. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître. Mr CHIAPPINELLI David se porte candidat.

Le Maire invite le conseil municipal à procéder au vote. A l'issue du vote, Mr CHIAPPINELLI David est élu avec 9 voix pour.

**Vote : 10    Pour : 9    Abstention : 0    Contre : 0 Bulletin blanc : 1**

### **Délibération 2024/03/08/03**

#### **4 /Réhabilitation du bâtiment communal, signature des avenants et points sur les financements.**

Avenant : Etoile rénovation

Suite aux différentes réunions de chantier, il a été constaté que les communs étaient dans un très mauvais état et que les démolitions n'ont fait que accentuer le problème ; il a donc été demandé à Etoile Rénovation un devis pour remettre en état les communs ; le devis s'élève à 8 998.38 € HT soit 10 798.06 € TTC. De plus, suite à la lenteur des réponses du bureau de contrôle, des ajustements ont été nécessaires suite à ses recommandations, notamment un plafond coupe-feu 1h pour la mairie.

Le devis est de 8 072.63 € HT soit 9 687.16 € TTC.

Après discussion avec certains conseillers, il a été décidé de valider ses devis car les travaux doivent se poursuivre.

Dans la chaufferie, un autre avenant va nous parvenir prochainement car les murs doivent être coupe-feu 1h avec des matériaux (M 0) très onéreux.

Département : les demandes de subventions pour le Département du Doubs ont été finalisées. Concernant la partie Mairie, le montant devrait être de 27 000 € pour atteindre 80% de subventions. Pour la partie logements, on nous a demandé de dématérialiser cette sollicitation et nous attendons la réponse.

La commission d'attribution se réunit en avril.

CEE : depuis la signature du contrat des CEE en septembre 2023 pour une somme de 20 565.34 €, Objectif 54 nous a sollicités pour fournir de nombreuses pièces complémentaires. Nous nous posons la question sur leur volonté d'honorer leur contrat. Le Conseil Municipal décide donc d'envoyer un courrier avec AR afin de les sommer d'honorer leur contrat.

Déménagement de M Mallet : Il déménagera dans l'appartement situé sur le même palier au lieu du Rez-de-chaussée.

Achat des cuisines et poses : Mme COQUARD et M CHIAPPINELLI ont regardé sur différents sites en comparant également la qualité.

Il semble que Brico-dépôt soit compétitif avec un rapport qualité prix correct. Une cuisine non montée reviendrait à environ 1000 € hors électroménager.

#### **5/ Groupement de commande avec le SYDED**

Madame le Maire indique que le SYDED a proposé un groupement de commande pour la fourniture de granulés bois.

Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- ▶ **Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;**
- ▶ **Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;**
- ▶ **Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.**

Vote : 10                      Pour : 10                      Abstention :                      Contre :

**Délibération 2024/03/08/05**

## **06/ COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal examine et vote le compte de gestion transmis et établi par le trésorier du Trésor Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Besançon.

## Résultats budgétaires de l'exercice

.8000 - RUFFEY LE CHATEAU

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	700 811,72	344 977,57	1 045 789,29
Titres de recette émis (b)	46 316,37	223 568,16	269 884,53
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	46 316,37	223 568,16	269 884,53
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	700 811,72	270 001,17	970 812,89
Mandats émis (f)	96 024,58	124 072,93	220 097,51
Annulations de mandats (g)	12 360,31		12 360,31
Dépenses nettes (h = f - g)	83 664,27	124 072,93	207 737,20
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		99 495,23	62 147,33
(h - d) Déficit	37 347,90		

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

.8000 - RUFFEY LE CHATEAU

Exercice 2023

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	30 036,94		-37 347,90		-7 310,96
Fonctionnement	139 286,16	6 543,59	99 495,23		232 237,80
<b>TOTAL I</b>	<b>169 323,10</b>	<b>6 543,59</b>	<b>62 147,33</b>		<b>224 926,84</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>169 323,10</b>	<b>6 543,59</b>	<b>62 147,33</b>		<b>224 926,84</b>

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion établi par le Trésorier du SGC de Besançon.

**Vote : 10                    Pour : 10            Abstention : 0 Contre : 0**

### Délibération 2024/03/08/06

#### 07/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire présente le compte administratif 2023 :

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 124 072,93	G 223 568,16
	Section d'investissement	B 83 664,27	H 46 316,37
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 132 742,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 30 036,94 (si excédent)
		*	=
<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>		= A+B+C+D 207 737,20	= G+H+I+J 432 664,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 564 203,35	L 392 000,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 564 203,35	= K+L 392 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 124 072,93	= G+I+K 356 310,73
	Section d'investissement	= B+D+F 647 867,62	= H+J+L 468 353,31
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 771 940,55	= G+H+I+J+K+L 824 664,04

Le Conseil Municipal :

- vote le compte administratif 2023 ;
- constate la régularité et la concordance des écritures avec le compte de gestion du trésorier de la commune.
- 

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

**Vote : 9    Pour : 9    Abstention : 0    Contre : 0**

### **Délibération 2024/03/08/07**

#### **08/ Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 232 237.80 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	99 496.23 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	132 742.57 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	232 237.80 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-7 310.96 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-172 203.35 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -179 514.31 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 232 237.80 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	179 514.31 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	52 723.49 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Le Conseil Municipal vote cette affectation du résultat.

**Vote : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

**Délibération 2024/03/08/08**

**09/ ZAER**

Mr BOHIN Laurent présente aux membres du conseil la stratégie de la transition énergétique et plus précisément les zones d'accélération des énergies renouvelables. Le conseil municipal ne se prononce pas pour le moment quant à l'établissement de ZAER sur la commune.

**10/ TRAVAUX SYVICOLES 2023-2024**

Monsieur Samuel HUGUES, a présenté à la commission Forêt le devis des travaux sylvicoles pour l'année 2024 :

- Des travaux de dégagement de régénérations naturelles dans les parcelles 7 et 8.
- Des travaux de dégagement de plantations sont prévus dans les parcelles

19 et 20.

Une discussion s'engage avec le garde concernant la plantation de 1100 plants de chêne sessile. Il nous explique que par manque de glands, il devient difficile de se fournir en chêne sessile mais qu'il y a possibilité de planter des chênes pubescents qui sont plus faciles à obtenir. La commission forêt demande donc au garde de nous fournir un devis avec cette espèce. Un surcote de quelques centaines d'euros sera appliqué car plus onéreux.

Le montant total des travaux HT s'élève à 9 260.75€ soit 10 186.83€ TTC

Le devis pour les chênes pubescents est de 4 964.85 € HT soit 5 461.34 TTC, soit un total de 14 225.6 € HT donc 15 648.17 TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider ses travaux sylvicoles pour l'année 2024 ainsi que le devis Vegetis et autorise le maire à signer les documents afférents.

**Vote : 10    Pour : 10    Abstention : 0    Contre : 0**

### **Délibération 2024/03/08/10**

#### **10/ QUESTIONS DIVERSES**

- **Courriers ONF** : Courriers envoyés aux habitants du numéro 16 au numéro 24 de la Rue Saint Antide.
- **Courriers exploitants agricoles** : Dans le cadre de la préservation des zones humides, des chemins ruraux et du respect du PLU, un courrier a été préparé à l'attention des exploitants agricoles intervenants sur Ruffey-le-Château. Madame le maire en donne lecture.
- **Courrier reçu d'un exploitant agricole fermier de la commune** : Ce point ne peut pas être traité en question diverse (courrier arrivé tardivement avant ce conseil), ce point sera abordé lors de la prochaine réunion de conseil.

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée/Refusée</b>
2024/03/08/01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	Approuvée
2024/03/08/02	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	Approuvée
2024/03/08/03	ELECTION D'UN DEUXIEME ADJOINT	Approuvée
2024/03/08/05	GROUPEMENT DE COMMANDE SYDED	Approuvée
2024/03/08/06	COMPTE DE GESTION 2023	Approuvée
2024/03/08/07	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	Approuvée
2024/03/08/08	AFFECTATION DU RESULTAT	Approuvée
2024/03/08/10	TRAVAUX SYVICOLES 2023-2024	Approuvée

La séance est levée à 22h16

Le Maire

Patricia COQUARD

Le secrétaire de séance

Matthieu ENGGASSER